

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 24 décembre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021**

**2021 DAC 730** Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec AMACLIO Productions.

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment en son article L.2122-1-3 2° ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'occupation du domaine public avec AMACLIO Productions et d'accorder à AMACLIO Productions l'autorisation de procéder à toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation du projet ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre, en date du 30 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

### Délibère

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec AMACLIO Productions une convention d'occupation du domaine public dont le texte est joint à la présente délibération, échue au 31 décembre 2024, pour les volumes de l'ouvrage dénommé « parc de stationnement Notre Dame » situé dans l'arrondissement Paris Centre en vue de son exploitation à des fins de visites en réalité virtuelle en lien avec la promotion du site de Notre Dame et avec la mise en valeur de l'environnement local.

Article 2: La redevance versée à la Ville de Paris par AMACLIO Productions, en contrepartie de l'occupation est fixée à un montant de 50 000 euros et sera perçue à terme échu une fois par an. S'y ajoute, perçu également à terme échu, une part variable à hauteur de 6% construite à partir du chiffre d'affaires réalisé en billetterie constaté annuellement.

Article 3 : La recette correspondante sera constatée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2022 et suivants.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**